Madame, Monsieur,

Pour l'année scolaire 2014-2015, les ASSR/ASR peuvent être organisées jusqu'au 31 mai 2015 (épreuve principale et unique épreuve de rattrapage).

Pour accompagner la préparation de l'attestation, le site éducation sécurité routière du portail éduscol propose une rubrique qui vous permet de vous informer et de préparer les élèves à partir d'un ensemble d'outils pédagogiques :

http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/assr#xtor=EREC-9-[ESR_ASSR]-20130127

L'éducation à la sécurité routière se construit tout au long de la vie et protège la vie.

La préparation des ASSR/ASR constitue l'un des moyens de former les élèves à un comportement responsable dans l'espace routier. La correction des épreuves, facilitée par un diaporama détaillé, est aussi essentielle pour permettre aux élèves de comprendre leurs erreurs et d'améliorer leurs comportements.

Un mode d'emploi explique également la philosophie de l'ASSR ainsi que les thématiques abordées. Il est téléchargeable à partir de l'adresse suivante :

http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/comprendre-assr

Nous vous rappelons que les établissements sont tenus de conserver les listes nominatives des candidats reçus par session annuelle pour une durée de cinquante ans. En absence d'archives, l'établissement est tenu de délivrer un duplicata.

Le chef d'établissement est le seul à pouvoir valider un duplicata de l'attestation à partir d'une **demande écrite** faite par le candidat et justifiée par des éléments précis (nom de l'élève, date de naissance, classe fréquentée lors du passage de l'attestation, indication si possible du nom du professeur surveillant / correcteur et **attestation sur l'honneur de perte du document ou attestation de vol**).

Un modèle de duplicata est téléchargeable à partir de la plate-forme de téléchargement. Le duplicata doit mentionner la date de sa délivrance et non celle du jour de l'examen.

Je vous remercie de votre mobilisation

Florence Robine
Directrice générale de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Education nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche